



Réunion directions de thèses

03 février 2026



Co-accréditation UT

Doctorat de l'Université de Toulouse

- Accréditation de l'Université de Toulouse à délivrer le doctorat (depuis la rentrée 2023)
- Mise en place de la co-accréditation avec les établissements :
 - En **délivrance conjointe** pour UT2J, UPS, l'INSA et l'INP
 - En **délivrance partagée** pour UTC, l'ISAE, l'ENAC et IMT Mines Albi
- 81% des doctorants inscrits à Toulouse le sont donc à l'UT (1^{er} janvier 2024 : 2750)

Nouveauté 2025

- Création de l'EPE Université de Toulouse au 1^{er} janvier 2025
- Accréditation de l'EPE à délivrer le doctorat à partir du 1^{er} septembre 2025 (arrêté du 18 juin 2025, publié au JO en août)
- Deux établissements rejoignent l'UT2J, l'INSA et l'INP en co-accréditation en délivrance conjointe : l'ENAC et l'ISAE-Supaéro
- Seuls Mines Albi et l'UT Capitole conservent la délivrance partagée
- Qu'est-ce qui change? Dans le principe, rien

Co-accréditation en délivrance conjointe

- Doctorants inscrits à UT2J (inscription principale) et à UT (inscription secondaire) et délivrance conjointe du doctorat (UT2J/UT) avec signatures des deux présidences
- Portage financier UT2J (frais d'inscription, CVEC, portage financier ED, CDU, UT2J employeur des doctorants en CDU)
- Portage politique par les conseils de politique doctorale (études doctorales et formations disciplinaires) à l'exception des questions de non-réinscription qui demeurent du ressort de la CR
- Portage financier de certains domaines par l'UT (ERASMUS+ et CVEC)

Les conseils de politique doctorale

- Pour rappel : Conseil de la politique doctorale (représentation proportionnelle de tous les établissements, représentation des différents acteurs du doctorat pour quatre réunions par an) et Conseil SHS-ALL (3 UT2J, 1 UPS, 1 UT, 1 BIATSS, les 3 directions d'ED, 3 doctorant.e.s pour des réunions mensuelles).
- Nouveautés 2025 : Renouvellement des conseils pour adaptation aux modifications légères portées à leur composition (par exemple 1 représentant UT2J de plus au CPD SHS-ALL) et renouvellement des représentants étudiants

L'UT2J (et les SHS) au CPD Plénier

- **Établissement :** Nathalie Dessens (suppléante: Alexandra Dardenay), Franck Amadiou (suppléant :Thierry Val), Michèle Soriano (suppléante: Cécile Mary-Trojani)
- **ED SHS :** Martine Joly (suppléantes Florence Sordes, Marie-Agnès Palaisi)
- **Personnel SCD :** Chloée Fabre
- **Doctorants :**
 - 3 titulaires sur 5 : Élodie Andrieu, Pierre Puigpinos et Aurore Gomez
 - 5 suppléants sur 5 : Samuel Désirée, Coline Ott, Margot Chaput, Perrine Lara, Mallaury Carcelen

Pour info, 2 des 4 représentants des doctorants au CPD STS sont UT2J (Emery Lekien et Pierre Puigpinos)

CPD SHS-ALL

1	Directions ED SHS- ALL	1 représentant.e de la direction de l'école doctorale arts, lettres, langues, philosophie, communication (ALLPH@) Marie-Agnès Palaisi Supp :
2		1 représentant.e de la direction de l'école doctorale comportement, langage, éducation, socialisation, cognition (CLESCO) Florence Sordes Supp : Florence Rémy
3		1 représentant.e de la direction de l'école doctorale temps, espaces, sociétés, cultures (TESC) Martine Joly Supp :
4	Direction EDT	1 représentant.e l'Université de Toulouse Catherine Colin
5	UT2J	1 représentant.e de l'Université Toulouse Jean Jaurès Sophie Périard
6		La Vice-Présidente CR Nathalie Dessens
7		1 représentant.e de l'Université Toulouse Jean Jaurès Pierre Moret (<i>délibération n° 2025-54_CR</i>)
8	Université de Toulouse	1 représentant.e de l'Université de Toulouse Noélie Davezac
9	Personnel ED	1 représentant.e des gestionnaires des écoles doctorales Delphine Rouquet
10	Elus doctorants	1 représentant.e des doctorants élus Mallaury Carcelen Supp : Ludivine Cartelle
11		1 représentant.e des doctorants élus Marc Bourdoux Supp : Margot Chaput
12		1 représentant.e des doctorants élus Yaël Broueilh Sup : Matthis Cherdon

Missions et tâches des conseils

- Le CPD plénier : définit une politique commune de doctorat, travaille à la simplification des procédures, prend en charge des dossiers stratégiques au niveau inter-universitaire (par exemple dépôt de projets COFUND)
- Les CPD disciplinaires : permettent de préserver les spécificités disciplinaires; permettent d'examiner des situations dérogatoires complexes remontées par les ED

Les règlements intérieurs

- Le RI (commun) des études doctorales contient les mesures sur lesquelles les établissements se sont accordés
- Les RI disciplinaires contiennent des mesures spécifiques qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus entre SHS-ALL et STS
- Le RI SHS-ALL : compilation des mesures votées par la CR et modifications introduites par le CPD-SHS-ALL (en réponse aux travaux du CPD plénier ou à des situations complexes signalées par les ED)

Où trouver ces règlements intérieurs?

Sur le site du doctorat de l'Université de Toulouse

<https://doctorat.univ-toulouse.fr/conseil-politique-doctorale>

- Attributions du CPD
- Les RI
 - [Règlement intérieur des études doctorales de Toulouse](#)
 - [Règlement intérieur des études doctorales spécifique aux disciplines des Sciences Humaines et Sociales, Arts, Lettres et Langues \(SHS-ALL\)](#)
 - [Règlement intérieur des études doctorales spécifique aux disciplines de Sciences Technologie Santé \(STS\)](#)
- La composition des conseils
- Les CR des réunions

Règlement Intérieur SHS-ALL

Chapitre 1: Disposition générale

Article 1 : Objet et périmètre

Article 2 : Modification

Chapitre 2 : Modalités de préparation/délivrance

Article 3 : Direction et codirection

Article 4 : suivi direction et dérogations HDR

Article 5 : Inscription et financement

Article 6 : Langue de rédaction

Article 7 : Durée des thèses

Article 8 : Prolongation de la durée des thèses

Article 9 : CSI

Article 10 : Soutenance

RI SHS-ALL en résumé

- Reprend des mesures telles que formulées dans l'arrêté sur les études doctorales
- Reprend l'ensemble des mesures qui préexistaient (votées par la CR)
- Quelques modifications ajoutées en 2024 et 2025
- **A vocation à évoluer en réponse à des situations qui pourraient remonter des ED (et éventuellement de décisions du CPD plénier)**



2 dérogations possibles (5 ans pour les thèses financées, 8 pour les thèses non-financées)

LE CPD SHS a voté sur :

Examen de demandes individuelles (réinscription en thèse à titre dérogatoire, césures, taux d'encadrement)

Procédure pour la composition des jurys de soutenance pour les doctorants des unités AGIR, CRESCO, LASSP, LRA et Scote

Rôle du directeur ou de la directrice de thèse (complément Charte des thèses)

LE CPD SHS en 2024 a mis en place :

La procédure pour un arrêt de thèse

La procédure de césure

Les documents pour la rédaction des conventions de cotutelle

Quelques points précisés

- Césures (point qui devrait être précisé par nouvel arrêté sur les études doctorales 2026):
 - 6 mois minimum, limitée à deux semestres consécutifs
 - 3 raisons: formation dans un domaine différent de celui des études doctorales, expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, engagement de service civique en France ou à l'étranger
 - Dépôt de la demande 2 mois minimum avant le début de la césure
 - CSI obligatoire
 - Inscription administrative obligatoire pendant la césure
- Différence confidentialité/embargo
- Rôle de la direction de thèse, précisé, depuis par le guide



Le doctorat à la Comue de Toulouse

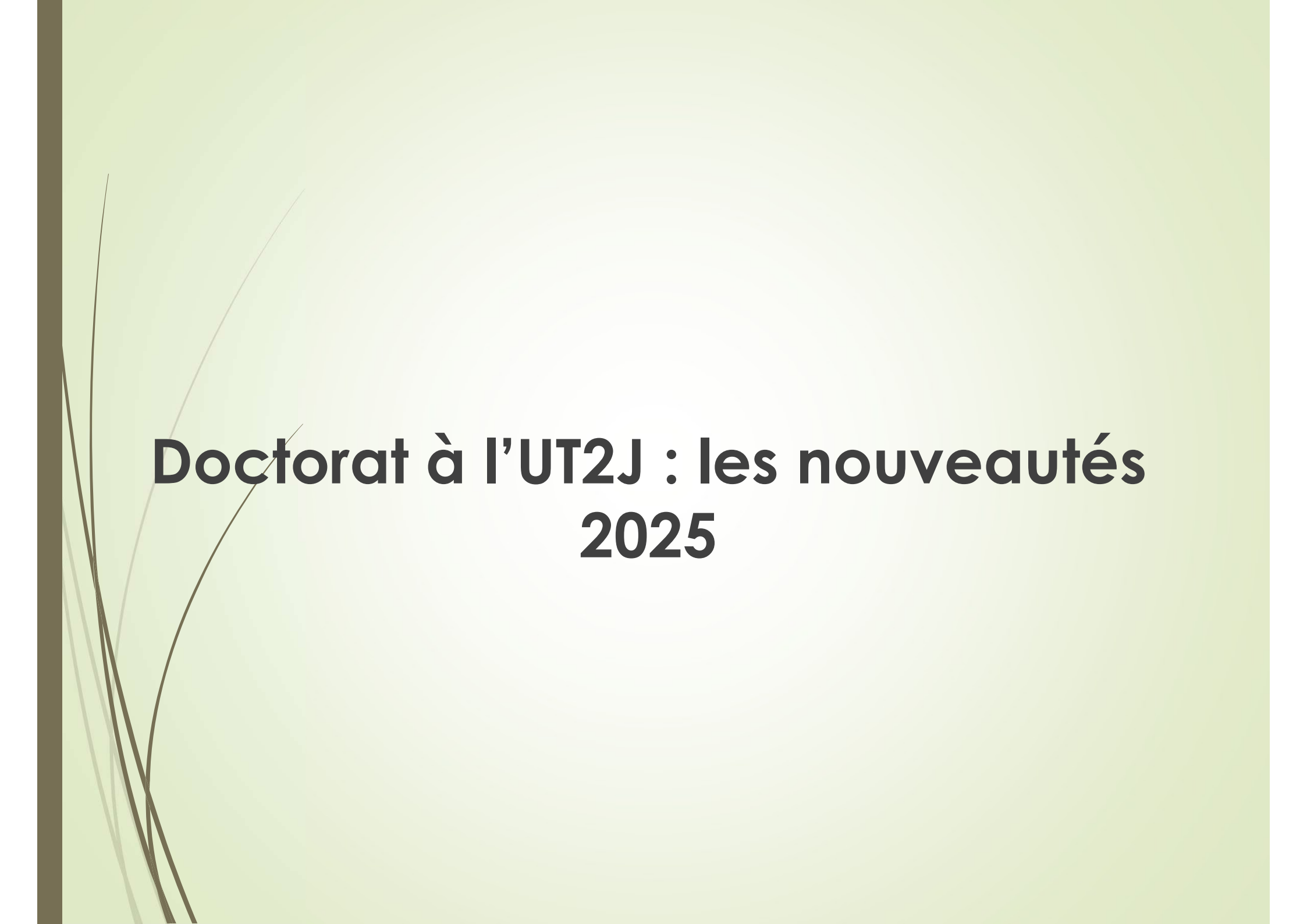
Dispositifs de soutien aux doctorant.es

ERASMUS+

6 doctorants UT2J financés sur 7 demandes en 2024

5 doctorants UT2J financés sur 8 demandes en 2025

Contribution de Vie Etudiante et de Campus CVEC UT
chantier en cours



Doctorat à l'UT2J : les nouveautés 2025

2 supports



Doctorat

**CARNET DE
CONTACTS**

Guide de la relation entre encadré e et encadrant e lors d'un projet de recherche

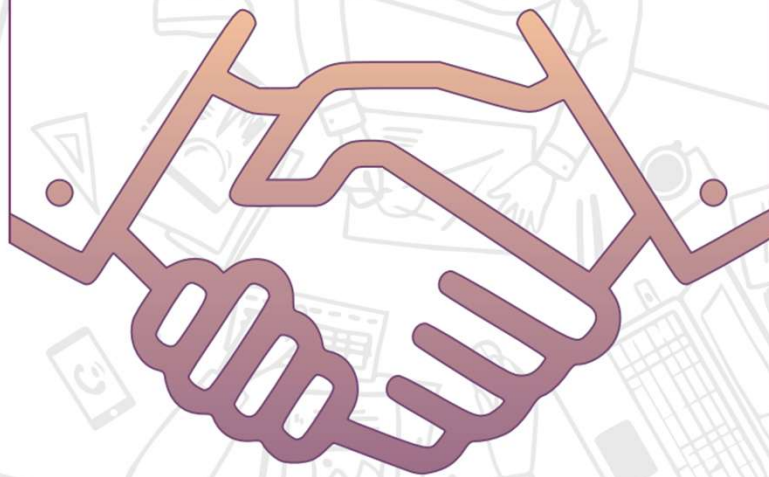
- Objectifs et méthodologie de la production du guide
- Où le trouver : sur l'ENT >> <https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/recherche/accompagnement-de-mon-activite-ou-mon-evenement-1>

(ENT>RECHERCHE>Accompagnement)

➤ Contenu

- Accueil
- Sujet de recherche
- Supervision (codirection, cotutelle, thèse CIFRE)
- CSI
- Données, méthodologie, signature en lien avec l'éthique et l'intégrité scientifique
- Relation de travail, médiation, déontologie de la relation de travail, signalements
- Insertion dans la communauté scientifique
- Soutenance
- Aide à la poursuite de carrière

GUIDE DE LA RELATION ENTRE ENCADRÉ·E ET ENCADRANT·E



LORS D'UN
PROJET DE RECHERCHE

Carnet de contacts pour les doctorants

- Objectifs : Répertoire de contacts utiles, améliorer l'accessibilité aux informations
- Où le trouver : sur l'ENT >> <https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/recherche/accompagnement-de-mon-activite-ou-mon-evenement-1>
(ENT>RECHERCHE>Accompagnement)
- Contenu
 - Coordonnées des agents administratifs en fonction des besoins (thèse; contrat de travail; dossier médical etc,)
 - Un lien direct vers la plateforme de signalement
 - Un rappel des correspondants des doctorants élus dans les conseils

QUELLES QUE SOIENT VOS QUESTIONS, VOS REPRÉSENTANTS SONT À VOTRE ÉCOUTE

Ces interlocuteurs sont là pour vous accompagner dans votre démarche



Elus doctorants au sein du Conseil de la politique doctorale en formation SHS-ALL



Elus doctorants au sein du Conseil de la politique doctorale en formation STS



Elus doctorants au sein de la Commission de la recherche
elus-doctorants-cr@univ-tlse2.fr



Elus doctorants au sein du Conseil de l'école doctorale
elus-doctorants-tesc@univ-tlse2.fr
elusallpha@gmail.com
reclesco@univ-tlse2.fr

Ne tardez
jamais à
vous
renseigner !

Ce carnet a été réalisé par le service de la vice-présidence Commission de la recherche de l'Université Toulouse Jean Jaurès

☎ 05.61.60.44.00

✉ vp-cr@univ-tlse2.fr

🌐 www.univ-tlse2.fr

📍 Université Toulouse Jean Jaurès - Toulouse



Doctorat

CARNET DE CONTACTS

CONTACTS PAR BESOIN

Ma thèse

Dès que vous ressentez une difficulté (sujet de thèse, lien avec la direction de thèse...) Contactez la direction de l'unité de recherche ou de l'école doctorale

Mon dossier administratif

Service des études doctorales
responsable.sedoc@univ-tlse2.fr

Mon contrat de travail

M. Fort
(contrat doctoral - CDU UT2)
frederic.fort@univ-tlse2.fr

Mme Enjalbert
(CDD recherche sur fonds recherche)
severine.enjalbert1@univ-tlse2.fr

Mme Fafet
(CIFRE)
zoe.fafet@univ-tlse2.fr

Mme Ferrer
(doctorants ATER)
laetitia.ferrer@univ-tlse2.fr

Mme Guedj (CDD sur projets)
daf.projets@univ-tlse2.fr

Pour vos congés : votre direction de thèse

En situation de handicap

Doctorant étudiant :
Service du Pôle des Etudiants en Situation de Handicap (PESH)
dive-peh@univ-tlse2.fr

Doctorant salarié :
Service du Pôle Environnement Professionnel (PEP)
pep@univ-tlse2.fr

Mon dossier médical

Doctorant étudiant :
Service de Santé Etudiante SSE
05 61 50 41 41
infirmier-ut2@univ-toulouse.fr

Doctorant salarié :
Médecine préventive de votre employeur

UNE QUESTION?

Droits, aides, accompagnement

Référente déontologue, intégrité scientifique et alerte
Blandine Pennec
mission.deontologue@univ-tlse2.fr

Référent Égalité de genre et lutte contre les violences sexistes et sexuelles
Jérôme Courduries
mission.egalite@univ-tlse2.fr

Référent Laïcité et lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine
François Bon
mission.laicite@univ-tlse2.fr

Référente Handicap
Amandine Rochedy
mission.handicap@univ-tlse2.fr

Référente Qualité
Amélie Courtinat-Camps
mission.qualite@univ-tlse2.fr

PLATEFORME DE SIGNALEMENT

<https://plateforme-signallement.univ-tlse2.fr>

Mise en place du CEDIS

➤ Contexte:

- Nomination référente EDIS janvier 2025
- Finalisation du RI, mise en place du référentiel

➤ Missions

- Assister la Présidence de l'université dans l'exercice de ses responsabilités en matière de prévention des manquements à l'éthique, la déontologie et l'intégrité scientifique, ainsi que dans la diffusion de la culture du respect de ces valeurs
- Examiner des dossiers (avec rédaction de rapports), émettre des avis ou préconisations
- Rédiger des recommandations de portée générale

➤ Composition

- Membres statutaires : déontologue (aussi secrétaire du CEDIS), direction de la DAR, direction des PUM
- 6 représentants de la communauté scientifique (1 au moins par périmètre d'ED)
- Les 6 représentants ont été sélectionnés par la CR du 22/01. Ils vont être nommés par la présidente

**Modalités de saisie: par courriel
(mission.deontologue@univ-tlse2.fr) ou en déposant un
signalement sur la plateforme**



Et pour rappel

Pour trouver toutes les informations sur les ressources et dispositifs

- Guide du CSI

<https://sedoc.univ-tlse2.fr/accueil/scolarite/comite-de-suivi-individuel-csi>

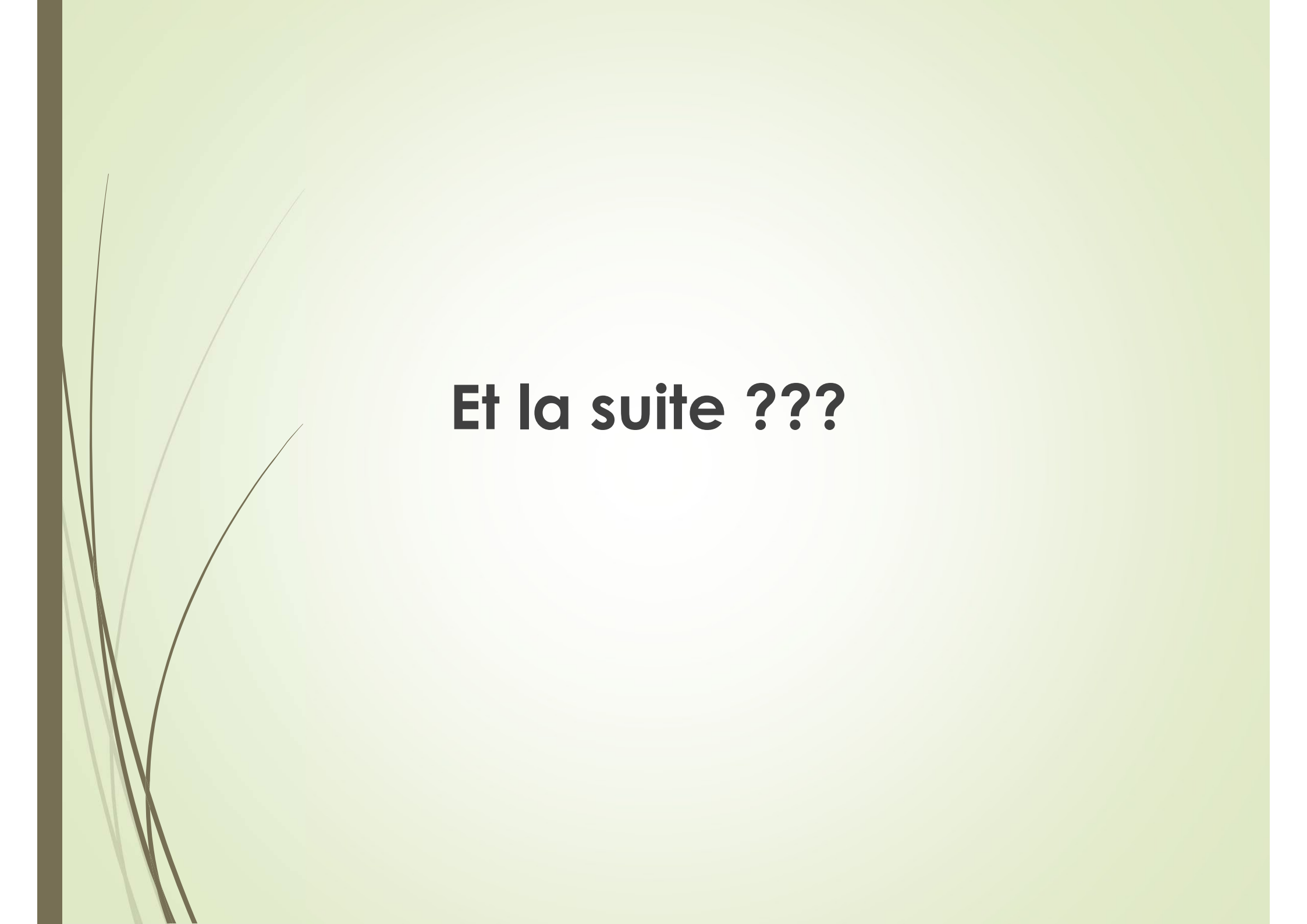
- Vademecum de la Commission Recherche sur les dispositifs d'aides (financements)

<https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/recherche/accompagnement-de-mon-activite-ou-mon-evenement-1>

- Guide des contacts utiles

<https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/recherche/accompagnement-de-mon-activite-ou-mon-evenement-1>

- Accompagnements service appui recherche
(SEDOC, RGPD, Service valorisation et partenariats, CPRS)



Et la suite ???

Les chantiers en cours

- Travail sur articulation entre le CEDIS et les acteurs de la recherche (Commission Recherche, écoles doctorales, CPD SHS-ALL, Conférence de la Recherche)
- Réflexion sur le renforcement de la formation des encadrants
- Charte de l'usage de l'IA en recherche
- Analyse qualitative des abandons et durées de thèse

